



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 10 mars 2016

L'an deux mille seize, le 10 mars à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Yannick NADESAN, Philippe LETOURNEL, Marc HERVE, Joseph BOIVENT, Luc MANGELINCK, Jean-Luc BOURGEOUX, Jean-Luc OHIER (suppléant M. BENARD), Joël SIELLER, et Mesdames Valérie FAUCHEUX, Sandrine ROL, Evelyne PANNETIER (suppléant M. MARTIN)

Pouvoirs : 2 Pouvoirs :

- M. André LEFEUVRE à Madame Sandrine ROL
- M. Nicolas BELLOIR à Monsieur Jean-Luc BOURGEOUX

Etaient absent(e)s ou excusé(e)s : Messieurs Jean-Pierre MARTIN et Jacques BENARD, André LEFEUVRE, Nicolas BELLOIR, Philippe BONNIN

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Paierie Départementale, Patrick ANNE Collectif Eau du Pays de Rennes, Xavier GUILLOTON de OUEST35, Jean-Michel LEBRETON du SPIR, Mesdames Martine JOUANNET du SYMEVAL, Christine PIRON du SMPBC, Anne-Marie AQUILINA de la CEBR, Josselyne THEAUDIN de l'Assemblée citoyenne de l'eau et Eau et Rivières de Bretagne, Madame BERDER représentant l'association UFC que choisir, Jean-Pierre TROUSLARD, Antoine DECONCHY et Veronique PERRATON du SMG35.

Secrétaire de séance : Mme Valérie FAUCHEUX

Nombre de Membres du Comité présents : 12

Nombre de Membres du Comité votants + pouvoirs : 14

Date de la convocation : le 29 février 2016

ADMINISTRATION GENERALE

N°16/03/12 Convention d'échange de données sur les ressources souterraines

Comité Syndical du 10 mars 2016

N°16/03/12 Convention d'échange de données sur les ressources souterraines

Rapport,

Il n'existe pas actuellement d'outil permettant d'avoir une vue complète et fiable du niveau des ressources souterraines exploitées pour l'eau potable sur le département. Ces données sont pourtant indispensables pour améliorer la connaissance du fonctionnement des nappes et assurer une gestion équilibrée des ressources sur le long terme et au cours de l'année.

C'est pourquoi il est proposé dans un premier temps, de mettre en place une remontée régulière et automatique des données sur les ressources souterraines (niveaux, volumes prélevés, données qualité) par les exploitants des ressources vers le SMG35, avec l'appui des collectivités productrices. Dans le cadre de ses missions « d'observatoire de l'eau potable », le SMG réalisera régulièrement des documents de synthèse sur l'état des nappes ; les données brutes et traitées seront à disposition des collectivités productrices.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1°) **AUTORISER** la signature d'une convention entre le SMG et les collectivités productrices précisant le rôle de chacun, afin de faciliter et pérenniser ces échanges de données ;
- 2°) **METTRE** en place une base de données partagée sur les niveaux des nappes et des forages.

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité

Fait à Rennes, le 10 mars 2016

Le Président,
Auguste FAUVEL

